

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces 25 c. la ligne
Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafite et Co, plac de la Bourne 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Sept 9, 10, 11.

Cahors, le 11 Septem 1869

BULLETIN

Le journal le Soir, parlant de la santé de l'Empereur, dit que la nuit de mercredi à jeudi a été très-bonne. On parle, ajoute-t-il, d'un voyage prochain dans le midi, à Biarritz, dont le séjour, en 1866, fut si salutaire pour l'Empereur.

Une tentative de désordre a eu lieu mardi soir à Madrid. Le poste du ministère de l'intérieur (Gobernacion) ayant été retiré aux volontaires, un certain nombre d'entre eux en ont repris possession ; mais ils l'ont évacué le lendemain dans la matinée. A la date du 8, Madrid était complètement tranquille. L'idée de prolonger de trois années la durée de la régence du maréchal Serrano gagne du terrain. L'embarras de choisir un souverain fait que les membres influents des partis unioniste, progressiste et démocrate et même quelques républicains, se rallient à ce projet.

On lit dans la Epoca du 7 : A cette heure, doit être parti pour la Suisse le duc de Madrid qui a dû s'arrêter quelques heures à Paris. Il a passé tout le mois dernier dans la propriété du comte Barrau, parent du général Elio, sur la frontière d'Espagne. Une partie de ce domaine entre sur le territoire espagnol. Il est possible que de là il ait fait quelques excursions dans les provinces du Nord.

Tandis que l'escadre italienne, sous le commandement du prince Amédée, navigue dans les eaux de Syrie, où elle doit séjourner quelques temps encore, l'escadre anglaise de la Manche a opéré à Gibraltar sa jonction avec celle de la Méditerranée. Les deux flottes

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 11 septembre 1869. (N° 36)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XXIV

A la tour de Nesle

(Suite)

— La grimace fut plus affreuse encore, toutefois, lorsque un an après, une fille vint au monde, une fille de Miss Sarah, bien entendu !

— A cette époque là, tu connaissais donc cette seconde naissance ?

— Mon devoir de dévoué serviteur n'était-il pas de tout observer et de ne rien dire ?

— Et tu avais entendu les paroles de Catherine, concernant moult élévation ou ma dégradation ?

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

combinées fortes de 16 bâtiments cuirassés et portant 288 canons, se sont dirigées vers Malte.

Le Journal de Rome du 7 septembre annonce que l'exposition de Rome s'ouvrira le 1^{er} mai de l'année prochaine. Les ouvrages qui seront destinés à y figurer seront reçus du 15 décembre 1869 au 15 janvier 1870. C'est le ministre du commerce et des travaux publics qui aura cette exposition dans ses attributions.

L'ouverture de la 7^e session du congrès international de statistique a eu lieu à la Haye, le 6 de ce mois ; le Prince d'Orange, président d'honneur, s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la séance. La France est représentée à ce congrès par MM. A. Legout, L. Wolowski et T. Yvernes de Paris et M. E. Worms, de Rennes. Les membres du congrès ont été reçus dans la journée par le roi et la reine des Pays-Bas.

On mande de Florence que dans une prochaine réunion, la gauche décidera si, à l'ouverture du parlement, on devra requérir ou non la mise en accusation de MM. Menabrea, Digny et Pirouti.

Pour le bulletin politique : A. Laytou. Schadé 63

Dépêches télégraphiques

Paris 10 août.

L'Empereur est allé hier à Paris, à 4 heures, il avait pu toute la journée, et le temps était encore couvert ; l'Empereur était dans un Landau fermé avec l'Impératrice.

LL. MM. ont suivi les Champs-Élysées, la rue Royale, le boulevard de la Madeleine, la rue de la Paix, la rue de Rivoli, et sont rentrés à St-Cloud, vers six heures.

L'élection des Maires

Cette grave et très grave question, écartée par le Sénat, reste l'objet de la sollicitude

— Parfaitement, monseigneur. — Comment se fait-il, alors, que sachant l'existence de cette... péronnelle, tu ne m'en aies rien appris ?

— Pardon, Duc !... vous devez supposer que je tenais déjà beaucoup à vous être agréable, puis qu'aujourd'hui je vous mets en présence de celle qui pourrait causer votre perte, — si toutefois la reine-mère savait quelle existe encore !...

— Cela paraît plausible ! dit Henri d'Angoulême, vaincu par cet adroit détour de langage.

Puis, après quelques secondes de silence :

— Et, maintenant, que vas-tu faire ? reprit-il.

— Dam ! répondit le valet astucieux, épouser la descendante de Sarah Flamin...

— Hein ! l'épouser ?... et dans quel but, maître intrigant ?

— Dans le but de faire ma fortune, monseigneur...

— Attin !... Si tu agis de la sorte, tu seras poignardé comme un huguenot ! s'écria le duc d'Angoulême.

— Mais, pourtant, je ne puis pas, de gaieté de cœur, abandonner...

— Abandonner une idée qui te procurerait de l'or, n'est-ce pas ?

— Oh ! quel tact exquis vous avez, seigneur duc !...

— Attin, veux-tu que ta fortune soit faite en un seul jour ?

— Oh ! tant de bontés, monseigneur !...

— Il suffit ! suis-moi !...

Le valet intrigant suivit le duc d'Angoulême.

tude du gouvernement. Quatre systèmes sont en présence.

Il y a le système actuel qui permet de prendre les maires en dehors des conseils municipaux.

Il y a le système mixte qui obligerait le gouvernement à les choisir parmi les conseillers municipaux.

Il y a le système libéral qui attribuerait leur nomination aux conseils municipaux eux-mêmes.

L'Empereur penche, dit-on, pour un quatrième système plus radical, qui consisterait à faire élire directement le maire, dans chaque mairie, dans chaque commune, par le suffrage universel.

20 Henri

Maintenant que la discussion et le vote du sénatus-consulte sont terminés, il est aisé de prévoir que la grande préoccupation du pays va se porter sur la nécessité de réunir à bref délai le Corps législatif ; le devoir du ministère actuel consistera à donner sur ce point une prompte satisfaction à l'opinion publique.

La presse française sera, on peut s'y attendre, unanime dans l'expression de ce vœu. Voici les réflexions que nous lisons sur ce sujet dans le Journal de Paris sous la signature de M. Edouard Hervé :

Il ne faut pas sage, croyons-nous, de prolonger indéfiniment cet entracte. Le peuple français, heureusement, n'est pas, à beaucoup près, aussi ingouvernable qu'on se plaît à le dire. Il le prouve en ce moment. Depuis près de deux mois nous sommes en plein provisoire. La Constitution, on est en train de la refaire, non pas dans ses détails, mais dans quelques-unes de ses parties les plus essentielles. Le Sénat et le Corps législatif, toutes leurs attributions vont être modifiées, et le changement de leurs attributions entraînera probablement, d'ici à peu de temps un changement dans leur organisation et leur composition. Quant au ministère, on avancera bien que nul ne peut connaître ses chances de durée avant qu'il se soit présenté devant le Corps législatif. Tout est donc obscur et incertain.

Tous les pouvoirs publics, sauf le pouvoir impérial, sont momentanément frappés d'une sorte de paralysie. Tous les ressorts de la machine gouvernementale, sauf un seul, sont arrêtés. On les répare et l'on a raison, car ils ne pouvaient plus fonctionner. Mais dès que ce travail nécessaire sera terminé, on fera bien de les mettre en mouvement sans plus tarder. On fera bien de réunir le Corps législatif, de faire terminer la

Cette conversation, qui s'échangeait environ une heure après la scène dont nous avons été les témoins dans la demeure de Marie Touchet, avait un auditeur.

Cet auditeur était Raoul d'Altenay, venu à l'hôtel de Nesles pour assister au concubule des Huguenots, qui s'y réunissaient chaque soir, dans un caveau ignoré des catholiques.

C'était le bruit des voix de ces huguenots que Marthe avait entendus dans son excursion, et qui l'avaient fait si vivement rebrousser chemin.

Afin de n'être pas aperçu des deux complices, le comte se glissa dans une excavation.

Puis, le bruit des pas s'étant éloigné, il sortit de sa cachette, descendit un escalier de pierre, et, à travers une longue galerie, se dirigea vers l'endroit où les huguenots étaient en concubule.

A peine avait-il fait quelques pas dans cette galerie, qu'il aperçut, pelonné sur lui-même, un homme cherchant à se dissimuler.

Il s'élança vers l'homme, le saisit par le revers de son pourpoint, et, l'enlevant, comme il eût fait d'un objet de mince apparence, il le porta vers un soupirail pour distinguer ses traits.

— Grâce ! grâce ! ne me perdez pas ! murmura celui qui ne s'attendait pas à être ainsi malmené. Un éclat de rire lui répondit.

— Eh ! mais, c'est Clopinet ! fit Raoul.

En réalité c'était le bossu, qui regardait, à son tour, son interlocuteur.

Le visage de Clopinet s'épanouit.

— Notre sauveur de la Buverie de l'Archange s'écria-t-il avec joie.

vérification des pouvoirs, de mettre le ministère en rapport avec la Chambre élective et celle-ci avec l'opinion publique.

Nous n'ajouterons qu'une observation à celles que l'on vient de lire. Il convient de ne pas perdre de vue que la lenteur qui fut apportée à la réalisation des promesses du 19 janvier contribua plus que toute autre chose à atténuer l'effet que l'on était en droit d'attendre de ces réformes. Nous espérons que le ministère actuel ne voudra pas retomber dans la même faute.

Peuple Français, JUSTIN DROMEL. 10. Schadé

SÉNAT.

Compte-rendu sommaire de la Séance du Jeudi 2 Septembre 1869.

PRÉSIDENT DE S. EXC. M. ROUHER.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4. Le procès-verbal de la séance d'hier, lu par M. le Général Comte de la Ruë, l'un des secrétaires élus est adopté.

Conformément à l'article 5 du règlement, il est procédé au tirage des bureaux. Ils se réuniront demain, avant la séance, pour se constituer.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de sénatus-consulte.

LL. EXC. MM. Duvergier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes ; de Forcade la Roquette, ministre de l'intérieur ; Magne, ministre des finances ; le général Le Boeuf, ministre de la guerre ; l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine et des colonies ; Bourbeau, ministre de l'instruction publique ; Gressier, ministre des travaux publics ; Alfred Leroux, ministre de l'Agriculture et du commerce ; le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre président le Conseil d'Etat, et le maréchal Vaillant, ministre la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, sont au banc des orateurs du gouvernement.

S. A. I. le Prince Napoléon entre et prend séance.

M. le Comte de Ségur d'Aguesseau demande la parole pour un fait personnel. Il attendait pour le faire l'arrivée de S. A. Impériale.

Messieurs, dit-il, assurément nous sommes tous disposés à agir et à parler aussi avec toute liberté, avec toute franchise. (Très-bien ! Très-bien !) Par conséquent, dans la réclamation que je présente pour un fait personnel, j'ai l'intention de parler franchement et de dire tout ce que je pense.

J'ai écouté avec le plus grand soin le triste, l'affligeant, le scandaleux discours. (Oh ! Oh ! réclamations.)

— Silence, malheureux ! parle plus bas, riposta d'Altenay.

En quelques mots, le bossu raconta au gentilhomme le motif de son excursion à la Tour de Nesles ; sans lui apprendre, toutefois, quel personnage l'y avait introduit, et comment, une idée instinctive lui avait dit :

— Tu peux être utile à celle qui a prononcé ton nom.

— Et ton idée pourrait certes avoir raison, fit Raoul.

— Qui vous le donne à penser, monseigneur ?

— Une conversation que j'ai entendue.

— Concernant Marthe ?

— Précisément.

— Ah ! saperlipopette ! que le bon Dieu a donc été gentil de vous mettre sur mon passage !

— Vraiment, drôle !... Mais que devint la charmante Alix depuis le jour où tu l'as emportée évanouie du Pré-aux-Cleres ?

— Quoi ! vous savez ?

— Tout.

— Ah ! la pauvre demoiselle ! elle est presque folle, et, si on ne retrouve promptement Etienne, je crains bien qu'avant peu, la jolie ouvrière et le sonneur n'aient sur eux six pieds de terre dans le cimetière de Saint-Médard.

— Dépêchons-nous, alors ! conclut le comte en avançant de quelques pas.

— Comment, dépêchons-nous ! riposta Clopinet avec surprise. Est-ce que, par hasard, vous me conduiriez où l'oiseau perche !

— Mais viens donc, maudit bavard ?

M. le Marquis de Gricourt : De qui parlez-vous ?

S. A. I. le Prince Napoléon : Il n'y a de scandaleux que vos paroles.

M. le Marquis de Gricourt : Oui ! il n'y a de scandaleux que vos paroles.

M. le Comte de Ségur d'Aguesseau : Je prouve à l'instant même la vérité des expressions que je viens d'employer, dans le fait qui motive mes réclamations. (Nouveau bruit.)

M. le Président : M. de Ségur d'Aguesseau vous avez la parole pour un fait personnel, veuillez ne pas sortir de ce fait personnel.

M. le Comte de Ségur d'Aguesseau : Je demande à justifier les paroles qui me sont reprochées par plusieurs de mes collègues. J'ai dit : le triste, l'affligeant, le scandaleux discours... (Interruptions, réclamations nombreuses.)

M. le Marquis de Gricourt : Respectez le neveu de l'Empereur dans cette enceinte.

M. le Comte de Ségur d'Aguesseau : Rien ne mérite plus les paroles que je viens de prononcer que les provocations à la désobéissance à la Constitution apportées à la tribune par le premier prince du sang (Réclamations.)

L'orateur soutient que le prince a été mal informé en lui attribuant la proposition d'abroger le Sénatus-consulte de 1866 qui interdit la discussion de la Constitution dans la presse et par tout autre Corps que le Sénat. Il n'a jamais rien fait de pareil.

M. le Premier Président Devienne, rapporteur : Messieurs, dans le discours de S. A., j'ai remarqué deux choses. La première, c'est que l'orateur reproche, en quelque sorte, à la Commission de ne pas accueillir avec assez de sympathie le projet de Sénatus-consulte qu'elle est appelée à présenter au Sénat. La seconde est une accusation beaucoup plus grave, d'avoir omis volontairement et avec une préméditation difficile à comprendre, dans l'énumération de que le gouvernement impérial a fait pour la France, d'avoir omis, dis-je, les choses les plus importantes.

Un seul mot sur le premier point. Je ne crois pas possible d'employer des expressions plus énergiques d'approbation que celles qui se trouvent dans le rapport ; il y est dit par deux fois qu'à l'unanimité, la commission approuve le projet de Sénatus-consulte et qu'elle le défendra, non seulement dans sa pensée, mais aussi dans ses détails. Je pourrais faire deux citations ; je me contenterai d'une seule : « La Commission propose à l'unanimité de vous unir à l'initiative de l'Empereur. Elle attend avec confiance la loyale exécution de ces nouvelles résolutions, comme celle de toutes les mesures qu'annonce l'énoncé des motifs présentés par le gouvernement. » I est difficile de s'expliquer plus clairement, et je proposerai volontier à Son Altesse de substituer d'autres termes plus explicites à ceux que la Commission a adoptés. (Très-bien ! Très-bien !)

Il faut le reconnaître, ce n'est pas à l'approbation qui manque dans le rapport que s'attaquait l'orateur. Il voyait le projet qui est dans sa pensée, et qu'il développait hier devant le Sénat ; il sentait bien que nous n'approuvons pas ce

Clopinet suivit Raoul, qui le prit par la main pour le guider dans les obscurs détours des caveaux de l'hôtel de Nesles.

XXV

Bonsoir, Patron.

Revenons à la chambre de Marthe.

La nuit s'avancait à grand pas.

La jeune captive, assise à terre, la tête appuyée contre le bord de son lit, se livrait aux plus sombres pensées.

A l'autre extrémité de la chambre, impassible comme un statue, se tenait une affreuse mégère à la physionomie cruelle et sordide, une de ces femmes que l'on devait toujours être certain de trouver lorsqu'il s'agissait d'accomplir une infamie, en un mot, une de ces créatures dépravées, capable de commettre un crime par le seul appât de l'or.

Cette mégère était entrée près de Marthe quelques minutes après le départ du duc d'Angoulême, et, dès-lors, sans presque la quitter du regard, — telle était sa consigne, — elle avait refusé de répondre à toutes ses questions.

Devant ce mutisme, Marthe, oppressée par les plus sinistres angoisses, avait mis en l'Éternel son unique espérance.

— Si c'est ma mort qu'on désire, s'était-elle dit, donnez-moi, mon Dieu, la patience nécessaire pour souffrir !

— Puis, un instant après, la jeune fille avait repris avec épouvante :

— S'ils veulent mon déshonneur, oh ! mon Dieu, donnez-moi le courage et la force pour soutenir une lutte suprême !

projet-là, et il s'en est pris à notre rapport sur le Sénatus-consulte, et il est arrivé ainsi que l'orateur qui trouve le Sénatus-consulte insuffisant, s'est fait le défenseur du Sénatus-consulte; et que nous, qui trouvons ce projet bon, dans son ensemble et dans ses détails, nous sommes suspectés (Sourires). Ces observations me semblent tellement satisfaisantes, et j'espère que le Sénat vaudra bien absoudre la Commission du reproche qui lui a été adressé. (Approbation marquée.)

Je passe maintenant au second point qui est beaucoup plus grave. La Commission a été accusée de duplicité, je dirai presque de trahison, de cette trahison des faux amis qui entraînent les gouvernements à leur perte. Je ne lirai pas le long article article du discours de son Altesse auquel je fais allusion, je me contenterai de le résumer. L'orateur s'est attaché à l'exposé qui est fait à la fin du rapport, de l'état actuel de la France; il croyait, a-t-il dit, que la France avait eu beaucoup à se louer des seize dernières années, et il se plaint de ne trouver dans le rapport, à ce sujet, qu'une phrase trop succincte. Il eût été difficile de faire tenir, dans une phrase plus grande, toute l'histoire de ces seize années; il est des grands qui tiennent plus de place que cela.

Nous énumérons en terminant le rapport, toutes les prospérités réelles, matérielles que la France doit au gouvernement de l'Empereur, et nous ne nous attendions pas qu'on pût trouver dans cet éloge, qui était un acte de justice nécessaire, un thème de blâme pour la Commission (Approbation).

Nous avons omis trois choses, dit-on; presque quatre, nous n'aurions pas rappelé la gloire de notre armée, le souvenir héroïque de Solferino, les traités de commerce et l'amnistie! En vérité, il faut toute la fatigue que le Prince a éprouvée à écouter un rapport aussi long, et la contrariété qu'il a pu ressentir de ne pas le voir d'accord avec ses idées pour qu'il nous reproche de ne pas avoir parlé de la gloire acquise par nos soldats en Italie. Mais les premiers mots de notre énumération sont précisément un hommage au courage de nos soldats. Rappelant les résultats du passé et de la législation de 1852, nous disons en effet: « Elle laisse le territoire de la France agrandi... »

A qui devons-nous cet agrandissement de notre territoire, sinon à l'héroïsme de nos soldats? S'ils n'avaient pas combattu avec tant de vaillance; est-ce que nous posséderions aujourd'hui la Savoie!... (Très-bien! très-bien!) Maintenant nous n'avons pas, il est vrai, nommé l'Italie, et savez-vous pourquoi? C'est que nous n'avons voulu constater que des faits certains, accomplis; les faits qui rallient et non ceux qui peuvent nous diviser. (Approbation.)

Après avoir parlé de l'agrandissement du territoire, la Commission signale aussitôt l'augmentation de la fortune mobilière de la France, elle ajoute: « Le commerce général de la France triplé. » La Commission constate ainsi les conséquences des mesures prises; et c'est tout ce qu'elle devait faire. Nous aurions été bien maladroits, si nous n'avions pas rappelé les traités de commerce quand nous étions présidés par son principal auteur; et lui le père du traité ne s'est pas montré si difficile que l'un des parents bien plus éloignés de la réforme commerciale, je veux dire le Prince... (On rit.) Il a trouvé suffisants les mots relatifs à la situation commerciale de la France, et peut-être bien serait-ce lui-même qui les a mis (Sourires. Très-bien! Très-bien!)

Enfin, en troisième lieu, nous aurions eu le tort de ne pas mentionner l'amnistie. Comment, messieurs, voilà une mesure prise tout récemment, pendant que le rapport se discutait; on ne peut pas encore en connaître les résultats, et on aurait voulu que le rapport exprimât une opinion? Cette grande mesure a évidemment toutes les sympathies; cet acte de l'autorité du Souverain est la conséquence de la manière dont l'Empereur a dirigé les affaires; comme il avait rendu la première amnistie, il a rendu la seconde. Le résultat d'une grande amnistie c'est évidemment d'empêcher qu'une autre amnistie soit nécessaire. (Approbation et rires.)

Eh bien! ce résultat est-il déjà assez acquis pour que la Commission ait pu le comprendre dans les faits accomplis.

Le Prince Napoléon nous regarde comme des amis dangereux, il a rappelé à ce propos un mot spirituel, mais dont on a un peu abusé: défendez-moi de mes amis, je saurai me défendre de mes ennemis. Si la pensée était exacte,

Prostrée, anéantie, Marthe refusa toute espèce de nourriture, et la mégère, pour ne pas enfreindre la consigne, ne prêta nullement attention au refus de la pauvre récluse.

La nuit était venue.

La chambre de la captive se trouvait donc dans une obscurité presque complète.

Tout à coup, des pas se firent entendre.

Marthe leva la tête. La mégère avait disparu.

En même temps un rayon de lumière glissa à travers la fente d'une porte que la prisonnière n'avait pas encore aperçue.

Une clef grinça dans une serrure; la porte cria sur ses gonds rouillés; Atin parut.

Il tenait à la main une lanterne sourde, qu'il déposa dans un coin de la chambre, et dont les rayons blafards vinrent frapper le visage de Marthe.

Cette dernière regardait avec effroi le nocturne visiteur, qui la contemplant, de son côté, avec un ironique sourire.

— A moi! au secours! cria la pauvre enfant, instinctivement avertie du péril.

— Il est inutile d'appeler, chère belle, dit le valet, on ne vous entendrait pas. Mais d'ailleurs, rassurez-vous, mignonne il ne vous sera fait aucune violence.

En prononçant ces mots, Atin approcha un escabeau, y prit place, et Marthe, atterrée garda le silence.

— Vous avez dû être surprise de ma façon d'agir avec vous, damoiselle? reprit Atin.

Oui, je l'avoue.

— Cependant, si vous saviez les motifs qui

il en résulterait que le gouvernement qui aurait le plus d'ennemis serait le plus solide (On rit.) Je diffère sur ce point avec le Prince: je compte sur mes amis et je compte avec mes ennemis. (Très-bien! très-bien.) Il se peut qu'on se trompe souvent en suivant les conseils de ses amis; mais on se trompe toujours en suivant les conseils de ses ennemis. (Nouvelle et très-vive approbation. — Très-bien! Très-bien!) L'honorable rapporteur reçoit les félicitations de plusieurs de ses collègues.

La discussion générale est close après un discours de M. Michel Chevalier qui appuie le projet au point de vue du système parlementaire, tel qu'il existe en Angleterre et aux Etats-Unis. Le pays a manifesté ses tendances et ses aspirations; on ne saurait arrêter le mouvement qui s'est produit et dont on pourra constater l'existence jusqu'au jour où il aura reçu satisfaction.

Le Sénat passe à la discussion des articles.

« Art. 1^{er}. — L'Empereur et le Corps législatif ont l'initiative des lois. »

Après un débat sur l'ordre de la discussion auquel prennent part M. Bonjean, M. le vicomte de la Guéronnière, M. le premier président de Royer et M. le Président, un amendement de M. Bonjean est ajourné jusqu'à la discussion de l'article 5.

« Art. 2. — Les ministres ne dépendent que de l'Empereur. Ils sont responsables. Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat. »

M. de Maupas appuie l'article qui est combattu par M. le Baron Brehier, et qui est adopté.

Un amendement de M. Rouland proposant de faire ratifier cet article par un plébiscite n'est pas adopté.

« Art. 3. — Les ministres peuvent être membres du Sénat ou du Corps législatif. Ils ont entrée dans l'une ou l'autre assemblée, et doivent être entendus toute les fois qu'ils le demandent. »

Adopté.

« Art. 4. — Les séances du Sénat sont publiques. La demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret. »

Adopté.

Un dernier paragraphe de cet article est renvoyé à demain, devant être l'objet d'une modification sur laquelle la commission doit présenter un rapport supplémentaire.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée.

261

Nouvelles du jour

La reprise du beau temps a très heureusement influé sur la santé de l'Empereur, qui a repris le cours de ses réceptions et de ses travaux. On dit que Sa Majesté viendra à Paris dans l'après-midi, avec l'Impératrice et le Prince Impérial.

M. le duc de Persigny, qui plusieurs journaux disent être gravement malade à Chamarsande, est très bien portant et de retour à Paris depuis mardi.

L'Empereur vient de faire acheter, sur les fonds de la liste civile, le domaine d'Orx, situé dans le département des Landes et qui avait appartenu au comte Walewski. Sur ce domaine, d'une étendue de mille hectares, va être fondée une colonie agricole.

On annonce la mort de M. Démouthène Olivier, père du député du Var.

Mgr Dupanloup se trouve en ce moment à Sayn, dans la Prusse rhénaue.

M. Thiers, qui était revenu de Passy à la place Saint-Georges, il y a deux jours, a quitté Paris aujourd'hui, avec sa famille. L'illustre homme d'Etat se rend à Bagnères-de-Luchon, dans les Pyrénées, où il compte rester jusqu'à la fin de la saison.

L'Indépendance belge n'a été distribuée ni hier ni aujourd'hui à Paris.

La première conséquence du nouvel

point arrivé malheur, convenez-en, Marthe.

— Oseriez-vous avouer dans quel but cet assassinat horrible a été commis?

— Dam, non, je l'ignore.

— Hypocrite ignorance, à laquelle je ne crois pas.

— Vous avez tort, petite rebelle.

— Vous savez au moins pour quel motif vous m'avez enfermée ici?

— Quant à cela, c'est une autre affaire. Il me fallait vous dérober aux poursuites de vos ennemis les plus cruels.

— Des ennemis! à moi, pauvre fille du peuple!

— Pourquoi pas! il y a de certaines filles du peuple qui pourraient être des grandes dames!

Et la preuve, c'est que vous n'avez aucun lien de parenté avec Madeleine l'aveugle.

— Quoi! celle qui me protégea toute sa vie, celle qui entoura mon enfance de tous les soins de l'amour maternel?...

— N'était qu'une étrangère, à la porte de laquelle vous fûtes abandonnée, quand vous aviez quelques mois à peine.

— Madeleine eut pour moi les soins d'une mère, et je n'en veux pas connaître d'autre.

— Ces paroles, sorties d'un cœur droit et pur reprirent l'astucieux valet, sont un motif de plus pour réitérer ma demande de tout à l'heure...

— Jamais je ne serai votre femme, interrompit la prisonnière.

— L'amour aurait-il donc déjà envahi votre âme?

— Peu vous importe!...

— Ce gentilhomme est votre frère.

— A moi?

— Oui, à vous. Mais suivez bien la logique des choses. Ce gentilhomme est puissant, par le fait seul que vous ne devriez pas exister... or, vous vivante sa position s'écroule.

— Je vous comprends, messire; un crime est utile pour que celui que vous nommez mon frère conserve sa fortune et son rang!

— Vous l'avez dit mignonne.

La suite au prochain numéro.

L'ILLUSTRATION.

L'ILLUSTRATION du 4 septembre (n° 1.384) publie en tête de son numéro une intéressante notice et un portrait de Son Exc. le général Lebon, le nommé ministre de la guerre; puis vient la relation, accompagnée de quatre belles gravures, du voyage de S. M. l'Impératrice et du Prince impérial; cette relation comprend seulement l'itinéraire de Lyon à Toulon; la suite du voyage paraîtra, accompagnée des gravures correspondantes, dans les livraisons prochaines du journal. — La pose du câble transatlantique français fournit, dans ce numéro le sujet d'un intéressant article, accompagné de dessins, et d'une carte de l'itinéraire du câble dressé par M. L. Brummel, correspondant spécial de l'Illustration. — Les Concours et les Envois des élèves de l'École de peinture française à Rome, pour leur part, occupent une page de gravures, et sont accompagnés d'un article dont la critique bienveillante n'exclut en rien, sous une forme très-littéraire, ni l'impartialité, ni la justesse. — Enfin les exercices des navires à éperon de la flotte russe, texte et gravure, terminent ce numéro, qu'on peut compter parmi les meilleurs de cette collection hors ligne.

acte constitutionnel sera, dit-on, d'amener un certain nombre de ministres à faire partie du Corps législatif. M. de Forcade La Roquette serait le premier à profiter, de l'article du sénatus-consulte qui supprime l'incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat de député.

— Contrairement à ce qui a été annoncé dans plusieurs journaux, le conseil des ministres ne s'est nullement occupé de la question de convocation du Corps législatif. Il est même improbable qu'il s'en occupe prochainement. Tout ce qui a été dit sur ce sujet est donc prématuré. On ne croit pas, dans tous les cas, que les Chambres soient réunies avant le mois de novembre, bien que, nous le répétons, aucune décision n'ait été prise à cet égard.

— Rien n'est encore décidé quant au projet de voyage de l'Impératrice en Orient; mais on parle beaucoup d'une excursion que ferait le Prince Impérial dans quelques villes du centre. L'itinéraire serait la nouvelle ligne ferrée de Paris à Vendôme par Breigny, Dourdan, Châteaudun, Vierzon; le Prince irait visiter les établissements militaires de Bourges et la fonderie de Nevers. Il se rendrait enfin en Suisse, où il passerait la fin des vacances.

— On parle du mariage prochain de M. Emile Ollivier, député du Var, avec la fille d'un riche armateur de Marseille.

— Les journaux de Madrid parlent d'une nouvelle candidature au trône, celle du duc d'Edimbourg, fils de la reine Victoria.

— On organise à Orléans une souscription dans le but de reconstruire à Domrémy la chapelle de Notre-Dame, ou Jeanne d'Arc allait prier avant sa vocation. On a retrouvé les ruines et l'emplacement de l'ancienne chapelle, qui fut détruite par les Suédois, de 1536 à 1540.

— La police d'Altona vient de rendre une ordonnance par laquelle il est défendu aux cantatrices de se faire entendre au public avant vingt-et-un ans.

Pour extrait: A. Layton.

Chronique locale.

A VENDRE OU A LOUER Par suite de changement de domicile, la maison Layton, 6, rue de la Mairie. (Voir aux annonces). POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT, l'imprimerie de A. LAYTON et les Bureaux du Journal du Lot seront transférés, au 1^{er} Octobre prochain, rue du Lycée, maison du docteur Caviole, Cahors.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns: DATE, JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Diman, Lundi, Mardi, Mercredi, and various religious and local events.

L'automne de la présente année va commencer le 23 du courant, à minuit 37 minutes du matin.

A même moment, le soleil va quitter le signe de la Vierge pour entrer dans celui de la Balance.

L'Enseignement agricole

1^{er} ARTICLE

Pour les populations rurales de la France, la science agricole est encore à peu près tout entière dans la tradition. Cependant, il existe plusieurs institutions ayant pour but de la constituer, de la répandre et de la vulgariser. Au premier rang, il faut placer les Sociétés d'agriculture. Malheureusement ces Sociétés, composées d'hommes instruits et sages, mais sans initiative, se renferment dans leur petit horizon et font pour ainsi dire de la science à huis clos, sans rayonnement au-dehors. Viennent ensuite les Comices agricoles, qui se sont attribués un rôle plus actif, en organisant des concours et en fondant des primes. Ainsi, le système des primes jugé inefficace et condamné comme dangereux en économie politique, survit encore en agriculture. Telle est cependant l'origine des concours régionaux institués par l'Etat. Ces concours ne diffèrent de ceux des comices, que par l'étendue et l'éclat de la mise en scène. En réalité, mêmes moyens, même but, même résultat pour quelques vainqueurs, dont le triomphe ne suffit pas toujours, à compenser les sacrifices, combien de concurrents malheureux, qui, venant de loin à grands frais, regrettent amèrement leurs avances perdues et trouvent la gêne, sinon la ruine, dans ces fêtes brillantes, qui semblaient leur promettre la gloire et la fortune. (1)

Si l'institution des concours régionaux a le tort grave, d'engager l'agriculture dans une voie dangereuse en surmenant la production, il faut cependant, lui reconnaître un grand mérite, celui d'étendre et en même temps de resserrer les liens sociaux. Parmi les hommes de la région, beaucoup apprennent à se connaître, qui ne se seraient jamais vus. Il s'y crée des relations nouvelles et les anciennes s'y fortifient. Mais, ce serait se faire une grande illusion, que d'y voir la mise en œuvre des vrais principes d'économie rurale, sur lesquels doit se fonder l'enseignement agricole.

Après les Sociétés d'agriculture, les comices et les concours régionaux, vient en seconde ligne l'enseignement professionnel. Cet enseignement, tel qu'il existe aujourd'hui, comprend un premier et un deuxième degré. L'instruction élémentaire est donnée dans les fermes modèles départementales; l'enseignement supérieur est professé dans les écoles régionales d'agriculture. On ne saurait trop regretter la suppression de l'institut agronomique de Versailles, qui pendant sa trop courte durée, a formé des élèves distingués, devenus plus tard des hommes spéciaux d'une grande valeur. (2)

(1) Par une décision récente, S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture vient de supprimer l'intervention de l'Etat dans les concours régionaux d'animaux gras. Cette mesure sera probablement et dans un avenir prochain étendue aux concours d'animaux reproducteurs.

(2) Il faut mentionner aussi les stations agronomiques dont l'usage très-répandu en Allemagne tend à se propager dans l'Est de la France. Ces établissements ayant une certaine analogie avec les fermes écoles mais exclusivement dus à l'initiative privée, ont pour objet principal l'étude pratique de l'histoire naturelle ainsi que de la physique et de la chimie agricole.

— Il m'importe beaucoup, car je vous aime moi!... et je veux vous sauver malgré vous!

— Quels dangers plus terribles que ceux dont vous me menacez peuvent-ils donc m'atteindre!

— Si vous ne m'épousez pas, vous ne sortirez de cette chambre qu'à l'état de cadavre!

— Alors frappez, et ne me torturez pas davantage!

— Moi, vous frapper!... oh! Marthe on n'assassine pas la femme que l'on aime!

— Assez!... ne voyez-vous donc pas que le dédain et le mépris accueillent vos paroles de tendresse!

Atin réprima un mouvement de colère.

Il se leva, fit quelques pas indécis dans la chambre, puis revint prendre place sur l'escabeau.

Le valet semblait avoir pris une résolution suprême.

— Eh! bien, accentua-t-il lentement, puisque vous ne croyez pas à mon amour, à mon dévouement, je vais vous révéler qui vous êtes, Marthe; et si, après, vous n'accédez pas à ma demande, eh! bien...

— Eh bien?

— La fatalité fera le reste!

Marthe tressaillit.

— Avez-vous remarqué le gentilhomme qui est venu aujourd'hui, deux fois, ici avec moi?

— Oui, répondit la captive.

— Ce gentilhomme est aussi haut placé que vos suppositions pourraient vous le faire croire.

— Peu m'importe son rang!... je ne le connais pas.

exception, le midi seul en est dépourvu. La Société des Agriculteurs de France a émis récemment un vœu, pour la création de deux nouvelles Ecoles, l'une dans le Sud-Est, et l'autre dans le Sud-Ouest. Espérons que ce vœu, formulé par des hommes d'une grande expérience, sera au ministère de l'agriculture, l'objet d'une attention sérieuse et d'une solution favorable.

Schmitt C^e DELARD. 18

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 25 août. Assistance publique.

Un membre de la première Commission fait son rapport sur le sous-chapitre 8. Il propose que la somme de 3,200 fr. destinée à la propagation de la vaccine soit réduite à 2,900 fr. L'article 10, porte 2,000 fr. pour l'achat des médicaments destinés aux indigents. Cette somme ayant été insuffisante et un déficit de 180 fr. étant à combler, M. le rapporteur propose qu'un crédit de 1,800 fr. soit ouvert sur les fonds libres de 1868 et demande que la dépense soit portée au chapitre des dettes départementales de l'exercice prochain. La Commission propose que, pour éviter désormais un déficit, le chiffre de la cotisation communale soit élevé de 2 centimes. Ces propositions sont mises aux voix et adoptées.

Dépenses diverses.

Le même rapporteur propose la suppression des 500 fr. accordés comme indemnité de literie aux gendarmes sortis des troupes de ligne; aucune disposition législative ne mettant cette dépense à la charge du département. Le crédit est supprimé par le Conseil.

Après le partage des voix de la Commission et quelques observations présentées en Conseil par M. le Préfet, un crédit de 300 fr. destiné à couvrir les frais d'impressions électorales est voté.

Un secours de 200 francs est accordé à Madame Raynaud, veuve d'un sous-chef de bureau à la Préfecture du Lot.

Un secours de 1,000 fr. est alloué à M. Tarayre, en attendant que les ressources de la caisse des retraites puissent faire face à la pension de 1,353 fr. laquelle a droit cet ancien agent-voyer cantonal.

La Commission propose la réduction à 600 fr. du crédit de 1,325 fr. 75 c., inscrit à l'article 11, destiné à pourvoir aux dépenses diverses et imprévues. Le Conseil approuve cette réduction.

M. le Préfet propose d'élever de 100 à 200 fr. l'allocation destinée à la réparation des pièces cadastrales. Le Conseil ne croit pas qu'il y ait lieu d'accueillir cette proposition, et émet le vœu que le renouvellement des opérations cadastrales soit effectué dans les cantons anciennement expertisés.

Le Conseil général fixe à 50 centimes le prix moyen de la journée de travail dans la commune d'Espéroux nouvellement érigée.

M. le directeur du dépôt impérial d'étalons de Villeneuve, a adressé un rapport sur la situation hippique du département dans lequel il émet le vœu que trois concours soient établis dans le département : à Cahors, à Gourdon et à Figeac. La Commission, après examen sérieux de la question, exprime le regret de ne pouvoir voter une somme de 1,500 fr. nécessaire à l'organisation de ces trois concours. Elle est d'avis que le crédit alloué au concours hippique de Gramat soit maintenu.

La pension de Madame Bro, veuve d'un

chef de bureau des travaux publics, est fixée à 442 fr.

Sur les observations présentées par un membre, le Conseil, décide qu'une subvention de 200 fr. sera allouée au comice agricole nouvellement institué à St-Céré.

La loi du 12 mai 1868, ayant autorisé le département à contracter un emprunt de 500,000 fr., le Conseil inscrit cette somme au sous-chapitre 19 et décide que les intérêts à payer pour 1870 seront prélevés sur le capital.

La séance est levée.

Séance du 26 août.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le rapporteur de la première commission fait remarquer la proposition d'élever à 2,400 fr. le traitement de l'archiviste. La commission voulant tenir compte à cet employé des études spéciales faites pendant plusieurs années en vue de ses fonctions, à l'école des Chartes, propose d'élever son traitement à 2,200 fr. Le Conseil approuve, et vote le sous-chapitre 10.

Tous les crédits inscrits au sous-chapitre II : Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts, sont approuvés.

Le Conseil fixe à 20 le nombre des centimes extraordinaires que les conseils municipaux sont autorisés à voter pour les dépenses d'utilité communale.

Secondant les vues du ministre de l'agriculture et du commerce, les comices de Cahors et de Vayrac seraient disposés à établir des concours d'animaux de boucherie, mais l'une et l'autre de ces sociétés désireraient que le Conseil général leur vint en aide par une subvention.

Le Conseil, après avoir entendu les observations de plusieurs membres, exprime le regret de ne pouvoir voter les subventions demandées, vu l'état des finances du département.

M. le Préfet après l'examen du projet de budget pour les dépenses d'entretien en 1870, les graves réparations et les travaux à de nouvelles routes, présenté par M. l'ingénieur en chef du département à l'appui de son rapport, demande au Conseil s'il ne conviendrait pas, pour faire face aux dépenses de ce service, de provoquer une loi spéciale autorisant une imposition extraordinaire de 1 centime de 1871 à 1876. La commission des finances, faisant observer que le département a déjà à supporter assez de charges, propose d'ajourner toute décision à cet égard jusqu'à ce qu'il soit favorable de réaliser des ressources applicables aux routes départementales.

Le Conseil adopte ces conclusions. Après une discussion portant sur ce que un crédit de 3,000 fr. voté l'an dernier pour l'entretien de la mendicité n'aurait pas été entièrement épuisé alors qu'il avait été entendu qu'il serait attribué aux communes qui feraient les plus grands sacrifices pour cette œuvre, le Conseil vote les crédits du sous-chapitre 13, avec cette restriction que celui porté à l'article 4, sera uniquement affecté à l'extinction de la mendicité et ne pourra être employé à l'établissement d'ateliers de charité, et qu'il sera distribué aux communes qui avant le 1^{er} juillet, auront fait connaître l'intention de prendre des mesures pour parvenir à l'extinction de la mendicité.

Administration vient d'accorder une gratification et des éloges à chacun des nommés Villanova (Isidore), et Delmas (Pierre), de

la commune de Luzech, à raison du courage et du dévouement dont ils ont fait preuve dans la matinée du 9 août dernier, en concourant au sauvetage d'un équipage qui était roulé dans le Lot.

Des éloges ont été également adressés aux sieurs Bandet (Emile) et Foy (Emile), aussi de Luzech, au sujet de leur belle conduite dans cette circonstance.

Les villes sont ordinairement fières des monuments que leur a légués la civilisation païenne, et que le temps a respectés. Ainsi Nîmes conserve précieusement ses arènes, Arles son amphithéâtre, Fréjus sa porte dorée, et chacun montre avec empressement et avec orgueil au voyageur et au touriste ces reliques du passé.

Cahors avait aussi ses antiquités romaines. Si le moyen âge lui avait enlevé son beau nom de Divona, il lui avait du moins laissé quelques vestiges de son cirque, éloges témoignages de son ancienne splendeur. Le peuple les appelait les Cadourques, en souvenir de ses ancêtres, et ce nom rappelait à l'esprit toutes les luttes que la Gaule soutint autrefois contre les Romains, cette glorieuse guerre de l'indépendance dont, après la chute d'Alisia le héros fut Luctérius, ce siège d'Uxelodunum qui valut à nos aïeux la colère de César et l'administration de la postérité.

Non, nous ne sommes pas assez jaloux de nos gloires locales, nous n'avons pas assez la mémoire du cœur. Luctérius attend encore sa statue, bien digne cependant de figurer à côté de celles de Murat et de Bessières, et les Cadourques ont disparu. Nous ne blâmons pas le spéculateur qui a sacrifié à ses intérêts les restes de notre amphithéâtre, nous regrettons seulement que la ville n'ait pas cherché à les acquérir et à les conserver.

En ce siècle de positivisme, cela aurait été d'un bon exemple, et l'administration, qui a fait restaurer avec tant de goût et d'intelligence ce magnifique pont de Valentré qu'admirait M. Michelet, aurait été bien inspirée et aurait eu droit à tous nos éloges si elle eût acheté les Cadourques.

En face de la belle gare que nous construisit la Compagnie d'Orléans, le vieux cirque serait resté debout, monument de la Société gallo-romaine, formant un éloquent contraste avec le monument de l'industrie moderne. Les mugissements de la locomotive nous auraient rappelés les tigres et les lions qui rogeaient en attendant leur proie, ou les cris furieux de la foule impatiente refusant au gladiateur vaincu la vie qu'il implorait.

Il n'en sera pas ainsi. Après avoir subsisté pendant vingt siècles, les Cadourques sont tombées sous la pioche du démolisseur, et l'arène que les martyrs ont soulevé arrosée de leur sang, les sièges où prenaient place les proconsuls et les préteurs, les gardiens où se pressait une foule avide de spectacles émouvants, tout cela a disparu.

De ces gloires et de ces bontés, de ces grandeurs et de ces bassesses, il ne reste plus que la mémoire.

Nous ne pouvons que le déplorer, car le peuple ne voit ordinairement que le beau côté des choses, et, en contemplant les Cadourques, nos concitoyens se souve-

embaumée. — Voilà, ma belle, le véritable horizon de cette journée. La-dessus, partez contente et rassurée. Et en vous rappelant votre vieille amie, riez bien fort de sa science vermoulue dont vous avez maintenant le secret. Pensez aussi quelquefois au gentil Bernard... lui cria encore la bonne vieille pendant qu'elle descendait la butte en courant.

IV Oblige le nom, le cœur soumet.

Malgré les encouragements de sa vieille amie, Rose regagnait tristement le castel de Montal, en songeant au mauvais cœur de Diane qui, tout en se dévouant si crûment à l'égard de Dame Raymonde, menaçait aussi son bonheur à elle; du moins, elle l'appréhendait sans pouvoir s'expliquer encore bien nettement la valeur de l'impression qui la portait à la crainte.

Dans un moment d'abandon, elle avait naïvement laissé Diane lire un peu trop à son aise dans les choses intimes de sa pensée; et elle remarquait depuis lors que les sentiments de son amie avaient subi une métamorphose qui la reléguait fort au second plan, pour se concentrer dans un désir permanent, dans une unique préoccupation, dont l'essence était encore voilée pour Rose bien qu'elle la sentit alimentée par une arrogante vanité trempée d'une volonté souveraine. La visite de la Damselle d'Assier à Dame Raymonde était la conséquence de cette pensée secrète, et celle-ci, sans s'en douter, avait, par

naient, non pas des débauches et des cruautés de la civilisation antique, mais du beau rôle que les Cadurci jouèrent autrefois dans l'histoire.

J. DELBAU. Camboulan, le 6 sept. 1869.

Monsieur le Directeur, Le chantier du barrage de Camboulan était hier en fête. Les ouvriers ont voulu célébrer l'achèvement de ce bel et solide ouvrage dont le projet est dû à notre habile Ingénieur en chef de la navigation du Lot M. Gros, puissamment secondé dans sa tâche par M. Mauranges, jeune et savant ingénieur chargé du service.

On a jusqu'ici regardé la navigation du Lot comme très problématique; mais avec le nouveau système de barrage qu'on emploie, on n'aura plus à craindre les mauvais passages ni les maigres de la rivière; les uns seront effacés et les autres noyés. Ainsi notre bief de Camboulan dont tout le parcours était sillonné de seuils et de rapides, ne forme plus maintenant qu'une belle et profonde nappe d'eau. Que nos Ingénieurs continuent et la navigation de notre rivière est assurée.

Je reviens au but de ma lettre; tous les ouvriers qui étaient en grand nombre, se sont rendus musique et bannière en tête, à l'église de notre paroisse pour y entendre la messe; à la sortie ils sont descendus dans le même ordre sur le chantier, paroisé de nos couleurs nationales, où un dîner les a tous réunis.

Un des convives, bien connu et aimé de nous tous, a dans une courte et chaleureuse allocution adressé quelques paroles sur le travail et la conduite de l'ouvrier qui ont été vivement applaudies par ces rudes piocheurs de la civilisation. Des danses et un feu de joie ont terminé cette fête de famille où l'ordre et les convenances n'ont cessé de régner.

Un grand nombre d'ouvriers des villages environnants ont pris part aux danses et aux réjouissances de leurs camarades.

Cette fête fait honneur à son organisateur M. Cavalié, entrepreneur des travaux, qui a su s'attirer l'estime et les sympathies des ouvriers qu'il a dirigés dans son entreprise.

Un de vos abonnés.

Nous recevons de Gramat les deux discours suivants que nous publions avec plaisir:

DISCOURS DE M. CHARLES MERCIÉ A la distribution des prix des Frères de Gramat.

Messieurs, Notre première parole sera une parole de remerciement pour les honorables membres du clergé et du Conseil municipal de la commune de Gramat, qui ont bien voulu se rendre au milieu de nous et ajouter ainsi par leur présence à l'éclat de cette solennité. Qu'ils soient donc les bienvenus dans cette enceinte de la démocratie, toute heureuse de les accueillir, et qu'ils daignent recevoir de notre bouche le respectueux témoignage de nos félicitations et de nos sympathies.

Merci aussi et salut à cette nombreuse et brillante assemblée qui nous entoure et nous presse, impatiente sans doute d'applaudir au succès des enfants du peuple.

Merci enfin à la fanfare de Gramat qui a la gracieuseté de nous faire entendre les accents de sa douce mélodie et de charmer ainsi nos oreilles au milieu des émotions de cette fête.

Mais pourquoi, Messieurs, ce concours

et cet empressement simultané de la cité et des campagnes?... Ah! c'est qu'ici, comme partout, l'instruction publique est la joie et l'orgueil des populations. L'on peut même dire que de nos jours elle est devenue comme la clef de voûte de l'édifice social; aussi, voyons-nous, par un étonnant phénomène, les peuples les plus divisés par leurs tendances politiques, qui laissent reposer leurs armes et sommeiller leurs ambitions pour s'unir fraternellement dans une noble croisade contre l'ignorance.

Oui, de toutes parts, s'élève un cri profond, irrésistible qui réclame impérieusement l'émancipation des générations nouvelles par le flambeau de l'enseignement. Ce cri civilisateur retentit plus pressant encore dans notre belle France, où dans l'organisme actuel de nos institutions, chaque enfant mâle a sa place marquée d'avance au banquet de la vie politique.

Mais, est-ce là Messieurs, le dernier mot de l'enseignement populaire? Doit-il se borner à développer les facultés intellectuelles de la jeunesse et à lui montrer le chemin de la vie sans lui donner un guide sûr et fidèle pour fournir ce difficile voyage?

Il ne l'a pas jugé ainsi l'éminent de la Salle, le véritable fondateur de cette école et de ces innombrables établissements philanthropiques qui, en sillonnant toutes nos provinces, vont s'étendre au-delà des mers.

Le programme de ce grand initiateur est nettement tracé. Il ne comprend pas la culture de l'esprit sans celle de l'âme, l'instruction sans l'éducation; mais l'éducation religieuse. Ce sont dans l'économie de son plan deux sœurs amies qui doivent toujours se donner la main, et se prêter un mutuel concours, l'une pour féconder l'intelligence des élèves au contact de l'étude et faciliter ainsi leurs aptitudes aux diverses professions que la société pourra leur offrir; l'autre pour moraliser leur âme et ennobler leur cœur, sous la douce influence de la religion et fortifier ainsi leur inexpérience contre les entraînements de l'avenir.

Tel est aussi, Messieurs, le programme de l'école St-Charles, programme religieux, mais libéral. Ici l'histoire sacrée comme l'histoire profane ont une part égale dans les exercices classiques, parce qu'elles renferment toutes deux des traditions éminemment utiles et précieuses. Si on inculpe aux enfants le précepte de l'obéissance à la loi de Dieu pour pratiquer la vertu, on ne leur laisse pas ignorer que la société a aussi ses lois, ses usages, ses mœurs qu'ils seront tenus de connaître et de respecter dès leur entrée dans le monde, pour devenir de bons et honnêtes citoyens. Si on leur enseigne tous les devoirs, toutes les délicatesses de la piété filiale, on leur apprend aussi qu'ils ont une seconde mère qui s'appelle la patrie à laquelle ils devront un jour leur dévouement, leur affection, leur patriotisme, et s'il le faut jusqu'au sacrifice de leur vie pour la défendre.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que ces principes d'éducation répondent aux vœux des familles, comme aux exigences de l'actualité et s'harmonisent heureusement avec les grands échos du jour: progrès, civilisation, liberté; oui, Messieurs, avec la liberté que nous devons saluer tous de nos plus chaleureuses sympathies; car enfin qu'est-ce donc que la liberté, sinon, suivant la belle définition d'un grand orateur moderne, sinon, dis-je, la faculté de se mouvoir dans le bien, cercle fécond, orbite immense, on peut se déployer et s'épanouir toutes les forces vives, toutes les

Lisez, Damselle. Je cheminai précisément vers Castelnaud pour porter à la Châtelaine cette épître cachetée du chevalier Amaury, et comme elle ne dit pas sans doute tout ce que renferme celle de votre père, j'allais la lui communiquer en même temps.

Rose s'assit au pied d'un arbre, et dépliant le parchemin lut ces lignes:

La suite au prochain numéro.

Ouverture de la chasse.

Au moment où s'ouvre la chasse, rappelons à nos lecteurs que la Chasse illustrée, publiée par la maison Firmin Didot, à Paris, format grand in-4°, est le plus répandu et le meilleur marché de tous les journaux de sport français. C'est le vade mecum du chasseur et du pêcheur. Non-seulement il est rédigé par les écrivains cynégétiques les plus compétents, non-seulement il insère, dans chaque numéro, trois ou quatre magnifiques gravures, exécutées par les premiers artistes, mais il donne des conseils sur la chasse, la pêche, indique les meilleures armes, les meilleurs instruments, publie des articles sur l'acclimatation, des correspondances de toutes les parties du globe, des voyages des anecdotes, et enfin, donne chaque semaine, sous le titre Echos, les faits de chasse, de pêche, de sport, en un mot, les plus intéressants et les plus récents qui se soient passés dans le monde entier.

Enfin la Chasse illustrée, qui entre aujourd'hui dans sa troisième année, est vraiment le journal de la ferme.

L'abonnement est de 20 francs par an, — 10 francs pour 6 mois, — 3 francs pour 3 mois. Un numéro gratis est envoyé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

ROSE DE MONTAL

LÉGENDE DU QUERCY

PAR Jeanne de Cessac

III.

L'Horoscope.

(Suite).

Donner à vos yeux la douceur de ceux de la gazelle; à votre voix les sons harmonieux de la lyre, et à votre cœur, la bonté, la charité, la compassion, toutes les grâces et les vertus de la femme qui rehausseront votre beauté d'un éclat incomparable.

Vous êtes bien hardie pour parler ainsi, vieille sorcière; — mais je vous pardonne en faveur de l'horoscope que vous venez de tirer, et voici un écu d'or pour votre peine.

— Reprenez votre or, noble Dame, je ne fais point payer mes oracles; mais rappelez-vous que pour qu'ils soient bénis de Dieu, il faut les recevoir avec l'aumône du cœur à défaut d'un métal qui ne peut les acheter.

— Je comprends. Et... vous suis bien obligée, dit Diane presque sur le ton de l'insulte, en sortant de la chaumière.

Quand elle fut au bas du tertre et qu'elle ne put entendre :

— Qu'avez-vous, mon bel ange? dit dame Raymonde à Rose. Vous voilà plus songeuse et plus triste que jamais.

— Diane est une orgueilleuse, répondit la jeune fille en rougissant d'indignation, — et je ne sais comment je l'ai tant aimée... comment je l'aime tant encore!... Malgré moi une pensée m'obsède, et j'ai comme un pressentiment que cette amitié me sera funeste. Je voudrais ne lui avoir rien dit...

— Lui avez-vous fait quelque confidence? — Oh! presque rien... mais c'est peut-être trop pour sa dangereuse pénétration.

— Allons, ma mignonne, ne vous préoccupez pas de l'avenir. Je vous l'ai dit, les destinées sont seulement entre les mains de Dieu, et il ne permettra que ce qu'il a décidé dans sa sagesse impénétrable; — Voyez-vous, entre nous et vous ne me trahissez pas, je lui en ai servi pour la dose de sa vanité et de son arrogance. Je ne sais pas plus que vous quel est le chevalier qui briguera sa main. Pas davantage s'il est à la guerre ou courtois prostré sur les marches du trône.

Mais ce que je sais bien c'est que vous valez cent fois mieux qu'elle, et que, si Dieu est juste, comme ce n'est pas douteux, votre sort sera couleur de votre nom, tandis que le sien sera de fer. Et vous, bonne et douce châteline, régnerez par le cœur, la tendresse et la vertu, toutes choses précieuses que ne connaît jamais son orgueil; car s'il a pour trône la richesse et les honneurs, il ne trouvera pour lit que les épines acérées des roses dont l'amour de tous vous fera une couche

conquêtes de l'activité humaine, les applications les plus élémentaires de l'enseignement, comme les théories les plus élevées de la science et de la philosophie, les franchises du langage comme les hardiesses du génie, toutes les surprises de l'industrie, toutes les merveilles des arts, la revendication de tous les droits légitimes, enfin les aspirations les plus larges, les plus libérales, les plus généreuses de la démocratie.

« Qu'on ne vienne donc pas nous dire que dans le domaine de l'enseignement la liberté est exclusive de l'éducation religieuse, parce que nous répondrions à nos contradicteurs : Regardez donc autour de vous ! Consultez l'histoire contemporaine ! elle vous dira que les peuples les plus libres sont les peuples les plus religieux ; qu'il vous suffira de citer la Belgique, l'Angleterre et la Suisse ! L'Espagne elle-même a tenu à honneur en se ralliant dans la liberté d'affirmer la religion de ses pères.

« Mais, je m'arrête, Messieurs, car je craindrais d'être entraîné au-delà de mon sujet, et partant de sortir du cadre modeste que je me suis tracé : d'ailleurs, je devine les émotions de ces chers enfants impatientes des lauriers qui les attendent. Eh bien ! mes bons amis, soyez heureux, car l'heure de vos joies sonnera bientôt. Vous avez semé le travail et l'effort, vous allez recueillir une riche moisson, digne récompense d'un labeur opiniâtre et d'une conduite exemplaire. Mais que ces prix et ces couronnes vous rappellent sans cesse que le travail est l'ami de l'homme, qu'il est le besoin de tous les âges, comme l'honneur de toutes les conditions.

« Puisse aussi, chers élèves, dans le souvenir de ces glorieux encouragements, oui, puisiez le sentiment de la renaissance, n'oubliez jamais les soins affectueux, la sollicitude toute paternelle de ces bons et dignes Frères, comme vous, plus que vous, les soldats du travail ; aimez à reconnaître leur zèle toujours désintéressé, leur dévouement toujours infatigable, par les élan de votre gratitude comme par le charme de votre docilité.

« Et vous, braves jeunes gens, qui allez nous quitter, arrivés que vous êtes au terme de vos études primaires, souvenez-vous quelquefois de l'école St-Charles et revenez de temps en temps, quand vous le pourrez, sous ce toit hospitalier qui abrita votre en-

fance : ces visites amies réjouiront le cœur de vos anciens professeurs et vous en doubleriez le prix en vous retrempeant auprès d'eux dans ces grands principes de progrès intellectuel et moral, qui après avoir fait l'orgueil de vos premiers ans, deviendront l'honneur de l'âge mûr et la consolation de la vieillesse. »

RÉPONSE DE M. LABORIE.

« Monsieur et généreux bienfaiteur, Je viens, tant en mon nom qu'au nom des habitants de notre commune et de celles circonvoisines, dont j'aime à croire que je suis le fidèle interprète, vous faire nos remerciements, vous exprimer toute notre reconnaissance, pour cette excellente école gratuite dont vous avez bien voulu doter notre ville.

« Votre œuvre à laquelle vous prenez tant d'intérêt, sera de jour en jour plus appréciée, et la génération présente comme celles qui lui succéderont, béniront à juste titre, votre nom.

« Je veux aussi remercier les membres de votre estimable famille, qui s'associent, de tout cœur, à votre noble entreprise.

« Je ne puis oublier ces chers frères, ces bons professeurs qui, avec un zèle, un courage, une abnégation et un dévouement sans bornes, savent si bien seconder les vues du fondateur de cette école. — Qu'ils reçoivent ici, tous nos remerciements.

« Quant à vous, jeunes élèves, je vous engage fortement à profiter comme vous l'avez fait jusqu'ici, des leçons de vos maîtres, qui seront heureux de voir que leur bien pénibles travaux produisent les résultats qu'ils sont en droit d'attendre de votre bonne volonté, de votre docilité et de vos efforts. — Je ne saurais trop vous recommander de suivre ponctuellement les conseils de ces estimables professeurs et de pratiquer les vertus dont ils vous donnent chaque jour l'exemple. — Par là, vous deviendrez de bons chrétiens, de fervents catholiques, d'honorables et de grands citoyens, qui ferez l'orgueil de vos parents et du pays.

La fête patronale de Luzech a été fort brillante cette année. Tous les détails du programme ont pu être remplis grâce au temps superbe qu'il a fait pendant les deux journées du 8 et du 9.

L'affluence des étrangers était très grande. On a surtout admiré les illuminations et le feu d'artifice dirigé par M. Cazes, de Cahors.

On nous écrit de Montcuq :

La foire de Montcuq, du 7 septembre, a été peu animée. Il s'est fait peu d'affaires. 963 paires de bœufs d'attelage ont été conduits sur le champ de foire, et ont valu de 500 à 1,000 fr., selon leur force.

Sur 1500 moutons ou brebis mis en vente, quelques-uns seulement se sont vendus avec une baisse assez sensible.

Les moutons gras, au nombre de 60 environ, ont été achetés 60 centimes le kilo, poids vif.

Il n'y a pas eu de pores gras. 104 porceaux ont été vendus de 25 à 70 fr., selon grosseur.

La halle renfermait 150 hectolitres de blé, 100 hect. environ ont été vendus à 22 fr. et 22 fr. 50. — 50 hectolitres de maïs ont été vendus 12 fr., 50 l'hectolitre. — 20 hectolitres d'avoine à 10 fr., et 200 quintaux de prunes à 13 fr. le quintal.

Le marché à la volaille a été très-fourni. Elle s'est vendue à 65 et 70 cent. la livre.

Le gibier a fait complètement défaut sur le marché.

On nous écrit de Catus :

Lundi dernier, à 3 heures de l'après midi, le tocsin sonnait à l'église de Salvezou, commune de Catus. Un incendie venait de se déclarer, au Faouras, favorisé par un vent très-violent. L'empressement de la population à porter secours aux incendiés a empêché les flammes de causer de grands dommages. Les pertes sont à peu près insignifiantes.

L'immeuble n'était pas assuré. Le sinistre aurait atteint de bien moindres proportions si une pompe avait pu fonctionner. Mais Catus manque de cet engin, si indispensable cependant. Quand donc obligera-t-on toutes les communes, ou du moins tous les chefs-lieux de canton, à acquérir un corps de pompes ?

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 4 au 11 septembre

Naissances. Boyé (Jean-Bernard), rue Donzelle. — Deilles (Baptiste), rue Ste Barbe. — Lartigaud (Marie-Angéline), rue du Château. — Teyssède (Jeanne-Victorine), rue St Etienne. — Renoux (Louis-Joseph), boulevard Nord. — Boy (Mathurin) rue Rempart.

Décès. Lacombe (Jean), 4 mois, né à Cahors, à St-Georges. — Carriol (Lambert), conducteur embrigadé des Pons-et-Chaussées en retraite, 86 ans né à Cahors, quai Ségur. — Avalon (Pierre), 4 ans né à Cahors, rue Ray. — Ferran (Jeanne-Marie-Louise), 1 an née à Cahors boulevard Sud. — Soulié (Antoine-Marie), ancien ferblantier, 77 ans célibataire, né à Cahors, rue Eousquet. — Maury (François), tailleur d'habit, 84 ans, né à Cazals (Lot), rue de la Liberté. — Cros (Marie-Louise), 15 mois, née à Cahors rue St Ursin.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS. Séance du 5 septembre 1869. 22 versements dont 2 nouveaux 3,590 » 3 remboursements dont 2 pour solde 637 88 Pour la chronique locale : A Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait sur les propriétés urbaines, jusqu'à concurrence de la moitié de leur valeur, des prêts en numéraires remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, et en soixante ans moyennant une annuité de 5,87 %, amortissement compris. L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

DÉPARTEMENT DU LOT Arrondissement de Cahors. Commune de Ste-Alauzie. Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire, de première classe, numéro 1 bis, de Sainte-Alauzie au chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 67.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public. Le Maire de la commune de Ste-Alauzie

donne avis que le plan parcellaire des terrains occupés par le chemin vicinal ordinaire de 1 classe, numéro 1 bis, de Ste-Alauzie a chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 67, u présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jour-d'hui au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 10 septembre 1869 au 17 du même mois inclusivement conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication ; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Ste-Alauzie, le huit septembre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : Combarieu.

DÉPARTEMENT DU LOT. Arrondissement de Cahors. Commune de Belfort.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2e classe, numéro 4, de Belfort à Lalbenque par Souques.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Belfort, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, de Belfort à Lalbenque par Souques, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du douze septembre au dix-neuf du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Belfort, le neuf septembre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : SICARD.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Laytou

A VENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée S'adresser à M. LAYTOU, imprimeur, qui en est le propriétaire.

FERRAN et Cie, Café de la Promenade. Le Sieur FERRAN et Cie, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc. Élégance et confort. — Prix modérés.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS. SERVICE DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 4 h. 41 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE. Peu de médicaments possèdent des propriétés aussi certaines ; nul ne calme plus promptement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phlébite, et toutes les irritations de poitrine. — Ces vérités, démontrées par les expérimentateurs les plus autorisés et officiellement admises, ont conduit à ces préparations une place tout à fait à part parmi les Pectoraux connus. On évitera la contrefaçon en exigeant sur chaque produit le nom et la signature BERTHÉ. Dépôt, Pharmacie du Louvre, 131, rue Saint-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A LOUER. Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béquy. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite, ou à M. Monson, filateur. Cette maison est la propriété de M. Alazard.

POSTEAUX CHEVAUX. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trouveront chez lui. Poste aux chevaux, Galerie Audoury, tous te sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

SAVON-ORIZA. Inventé par L. LEGRAND, parfumeur FOURNISSEUR DES COUS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE. PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS. Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux. Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le Dr O. REVEL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté. CRÈME-ORIZA ET ORIZA-POWDER. Pour blanchir, adoucir et rafraîchir la peau. ORIZA-LACTÉ. Contre les taches de rousseur et les rides. L'ORIZALINE-VÉGÉTALE du Docteur JAMES SMITHSON. Teinture instantanée pour ramener aux cheveux leur couleur primitive en toutes nuances. Se vend chez les principaux coiffeurs et parf. de la France et de l'étranger.

A VENDRE. Une MAISON, sise rue Fénelon. — Grands Appartements. — Cour et Jardin. — Deux grands Chais au rez-de-chaussée. S'adresser à M. Agar, notaire à Cahors.

YEUX. POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve FARRIER de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signatures. Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBONNAT ; à Puy-Lévy, DELBERG ; à Cahors, LAFON-BISSEUIL, DE L. & GOURVILLON, CARREY.

Le meilleur des Savons de toilette SAVON AU SUC DE LAITUE (Propriété exclusive de l'inventeur). L.T. PIVER. Paris. Le Reine des Fleurs. 1er récompense nationale. LAIT D'IRIS. ÉMULSION SUPÉRIEURE POUR LE TEINT ET POUR LA TOILETTE. Pour enlever les taches de rousseur. Dépôts dans toutes les villes. A VENDRE. Un beau Billard, presque neuf avec tous ses accessoires. S'adresser au Café de Paris.

A VENDRE. Une Jolie Propriété SISE A SIMÈLE, PRÈS CAHORS Environ 7 hectares. S'adresser, à M. Delbru, propriétaire à Bégous, ou à M^e Lesclape, notaire à Cahors.

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné. Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. Cahors, 1869. LE MAIRE.